

CMÉTÈRENhntaCt

LA VIE EN FLANDRE

Bulletin d'informations municipales

Nouvelle équipe municipale



À DÉCOUVRIR AUSSI



Pandémie mondiale de la Covid-19



Merci à Béatrice DESCAMPS

Sommaire

2 - Edito

3 - Remerciements

4 - Élections

6 - Actualité

8 - Retour sur

9 - Écoles

10 - Vie associative

14 - Travaux

16- Environnement

18 - Vivre ensemble

19 - Méteren Info



Contact n°35

Publication gratuite éditée par la commune de Méteren
Mairie de Méteren : 03 28 49 04 08
Direction de la publication : Elizabeth Boulet
Rédaction : Marylène Cleenewerck
Mise en page : Benoit Fache
Tirage : 1100 exemplaires
Impression : Presse Flamande Hazebrouck

Déjà plus de trois mois que nous sommes élus, trois mois étranges. Le soir des élections municipales, chacun est rentré chez soi en attendant l'annonce d'un confinement imminent. Les circonstances de cette élection, qui ont dissuadé nombre d'électeurs de se déplacer, sont uniques et l'accession de la liste « Demain Agir Ensemble » aux responsabilités communales est singulière. Il n'en reste pas moins que nous les remercions pour cette marque de confiance.

Durant des semaines, la municipalité sortante et les nouveaux élus ont travaillé main dans la main pour assurer une veille constante. A Méteren, la transition s'est faite naturellement, simplement et je remercie Béatrice Descamps pour sa disponibilité, ses conseils et sa bienveillance. Désormais, la vie reprend son cours et les premiers projets prennent le chemin de leur mise en place.

Les élus municipaux sont pleinement mobilisés pour ce mandat qui s'annonce passionnant et riche en initiatives nouvelles. Qui dit nouvelle équipe, dit parfois nouvelle gouvernance et il est probable que vous observiez des changements au cours des mois à venir.

Je mesure, à titre personnel, la responsabilité que vous m'avez confiée. Elle m'honore et m'oblige. Vous pourrez compter sur moi et sur ma totale implication au service de la commune mais également au service de ce territoire qu'est la Flandre. Méteren ne peut exister seule et doit s'intégrer dans un ensemble plus large pour avancer et évoluer.

Pour paraphraser Madame Descamps, et j'espère qu'elle ne m'en voudra pas, « la porte de mon bureau sera toujours ouverte » et je me rendrai toujours disponible pour les Méterennois.

Merci pour votre confiance.

Elizabeth Boulet
Maire

Après chaque dernier édito d'un délégué à la communication, arrive le premier édito du nouvel élu.

Alors me voilà dans la peau de la novice qui a la lourde tâche de prendre la succession de celle qui vous concoctait le « Contact » depuis 6 ans j'ai nommé, notre maire Mme Elizabeth BOULET.

Je n'aurais pas la prétention de vouloir révolutionner ce lien avec la population mais forcément dans les mois et les années à venir, vous trouverez qu'il change que ce n'est plus comme avant et c'est bien normal.

Avec l'équipe d'élus investis dans la communication de la commune, nous allons travailler à encore plus vous informer, à encore plus être à vos côtés pour promouvoir vos associations et notre village.

Alors voilà c'est mon premier édito et j'espère que vous allez prendre autant de plaisir à feuilleter ce magazine que j'ai pris de temps à le concevoir.

Marylène Cleenewerck
Déléguée à la communication et aux associations

Remerciements

Commençons cette édition par des remerciements. Ils ont été les élus de ces six dernières années, mais pas seulement. Pour la majorité d'entre eux, ils ont été les visages de l'engagement municipal, du dévouement pendant de nombreuses années. Il y a, bien entendu, Béatrice Descamps, maire depuis 1989, élue depuis 1983 qui a dirigé la commune avec brio durant toutes ces années.

Il y a également son équipe rapprochée, les adjoints, toujours fidèles au poste, présents dans les bons moments et dans les coups durs, en particulier Jeanne-Marie Delannoye et Michel Lecoustre.

Il y a les élus du Conseil, parfois élus depuis plusieurs mandats, qui ont œuvré sans relâche pour le bien de la commune et des méterenois. Merci à Yolande Durand-Odièvre, Christian Bourez, Jean Deseure, Guy Rouzé, Christiane Hermant, Isabelle Dauvergne et Anita Gravelaine, élus en 2014.

Il y a enfin ceux qui étaient là, et qui le sont encore, Elizabeth Boulet, Dorothee Pinchon, Jean-Michel Verrier, Emmanuel Wexcsteen, Dominique Ponsel, Stéphanie Descamps, Benoit Fache, Marylène Cleenewerck et Patrick Debruyne



C'est dans une salle des sports remplie de Méterenois émus que Béatrice Descamps a présenté, pour la dernière fois en tant que maire, ses vœux à la population. Celle qui fut maire depuis mars 1989 a remercié les Méterenois, les élus et le personnel communal pour leur gentillesse et leur disponibilité durant ces nombreuses années.

Elle a remercié tout particulièrement Jeanne-Marie Delannoye, conseillère municipale depuis 1977, et adjointe depuis 1983, ainsi que Michel Lecoustre, adjoint depuis 2001 et élu depuis 1995, sans oublier Bernard Cousin, employé à la mairie depuis 1977, puis secrétaire de mairie à partir de 1983 qui a fait valoir ses droits à la retraite cette année.

Ce fut également l'occasion de mettre à l'honneur Colette Lesage et Joëlle Vandycke toutes deux retraitées depuis 2019.

Les Méterenois ont ensuite à leur tour rendu hommage à celle qui fut leur maire durant 31 ans et qui a transformé la commune. De longs applaudissements et des mercis brandis sur des pancartes ont encore accentué l'émotion de cette cérémonie exceptionnelle.

Élections

C'est dans un contexte sanitaire particulier que les élections municipales ont eu lieu le dimanche 15 mars. La crise du coronavirus venait de frapper la France et l'incertitude du maintien de scrutin planait. Finalement, le gouvernement a décidé de maintenir le premier tour et c'est donc avec beaucoup de précautions que les assesseurs ont tenu les bureaux de vote : masques, gants, gel hydroalcoolique et désinfectants de surface ont fait leur apparition dans les bureaux de vote. Toutes les précautions ont été prises pour que les Méterenois puissent participer en toute sécurité aux élections.

Au terme de cette journée un peu particulière, la seule liste en lice, emmenée par Elizabeth Boulet, a été élue avec 100% des suffrages exprimés.

Participation au scrutin	Méteren
Taux de participation	40,16%
Taux d'abstention	59,84%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	3,30%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	11,64%
Nombre de votants	696



Installation du Conseil

Ce n'est pas tout d'élire le Conseil municipal, encore faut-il qu'il soit effectivement installé pour prendre des décisions pour la commune.

Le nouveau conseil municipal a ainsi dû attendre le 23 mai pour pouvoir se mettre en place.

Malgré le confinement, les élus se sont vite retroussés les manches et ont créé, dès le lendemain de l'élection, la page Facebook « Commune de Méteren » dans laquelle des informations liées à la commune sont très régulièrement publiées.

Présentation des nouveaux élus :

Maire : Elizabeth BOULET

1er Adjoint : Benoit FACHE : Jeunesse, culture, éducation, sport et mémoire

2ème Adjoint : Mme Dorothée PINCHON : Action sociale, logement, solidarité, aînés et état civil

3ème Adjoint : Jean-Michel VERRIER : Cadre de vie, agriculture, service technique municipal

4ème Adjoint : Stéphanie DESCAMPS : Sécurité, vie locale, médiation citoyenne, associations

Conseiller délégué : Patrick DEBRUYNE : Suivi des travaux et des chantiers communaux

Conseiller délégué : Mme Marylène CLEENEWERCK : Communication et associations

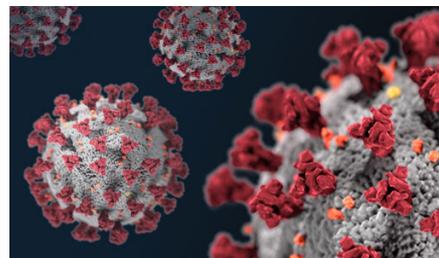


De gauche à droite : Marylène CLEENEWERCK, Chantal RAES, Emmanuel WEEXSTEEN, Isabelle BENEZECH, Sylvie POLLET, Damien HERREMAN, Benoit FACHE, Catherine DUNABAIN, Christophe GOMBERT, Dorothée PINCHON, Nathalie LAUWERIER, Marc BEDELE, Béatrice DESCAMPS (maire sortant), Elie LOUCHARTE-DETHOOR, Hélène BLERVAQUE, Dominique PONSEEL, Elizabeth BOULET (maire), Patrick DEBRUYNE, Stéphanie DESCAMPS, Jean-Michel VERRIER

Historique

Quelques explications sur l'épidémie devenue une pandémie mondiale :
Une épidémie de pneumonies d'allure virale de cause inconnue a émergé dans la ville de Wuhan (Chine) en décembre 2019.

- Le 9 janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (appelé SARS-CoV-2) a été annoncée officiellement par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce nouveau virus est l'agent responsable de cette nouvelle maladie infectieuse respiratoire appelée Covid-19 (pour CoronaVirus Disease).



Après une flambée épidémique en Chine en janvier-février, la situation épidémique a évolué au niveau mondial depuis le week-end du 22-23 février 2020.

- Le 10 mars 2020, tous les pays de l'Union européenne sont désormais touchés par le Covid-19.
- Le 11 mars 2020, l'OMS annonce que le Covid-19 peut être qualifié de pandémie, la première déclenchée par un coronavirus.
- Le 14 mars 2020, à minuit, la France entre en «stade 3» d'épidémie active sur le territoire. Pour ralentir la diffusion sur le territoire et réduire les risques de tension sur le système hospitalier pour la prise en charge des formes les plus graves, les mesures de distanciation sociale sont renforcées, avec la fermeture de tous les lieux de regroupements non indispensables (cafés, restaurants, cinémas, discothèques...). Les magasins alimentaires, pharmacies, banques, bureaux de tabac, stations-essence restent ouverts et achalandés.
- Le 16 mars 2020, le Président de la République Française a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimums. Les déplacements sont interdits sauf dans certains cas
- Le 23 mars 2020, en France, une loi crée l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19
- Le 11 mai 2020, début de déconfinement progressif en France.
- Le 8 juin 2020, le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, déclare lors d'une conférence de presse virtuelle à Genève : «Bien que la situation en Europe s'améliore, dans le monde elle s'aggrave», mettant en garde contre tout laisser-aller.

[SOURCE : institut Pasteur]

- Le 14 juin le président de la république annonce une nouvelle phase de déconfinement avec l'allègement des protocoles sanitaires et le retour à l'école pour tous les élèves du primaire et des collèges.

Comment se fait le diagnostic ?

Un prélèvement diagnostique du coronavirus Covid-19 est effectué, à l'aide d'un test appelé « test PCR » pour Polymerase Chain Réaction ou en français test d'amplification des acides nucléiques. Il permet de dupliquer en grand nombre une séquence d'ADN pour identifier des traces de virus.

Ce test concerne toute personne présentant des signes de syndrome de détresse respiratoire aiguë pour laquelle aucune cause n'a pu être identifiée, sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19.

Il se fait à l'aide d'un long « coton tige » que l'opérateur introduit dans la narine pour aller chercher du matériel génétique du virus.



Le confinement à Méteren :

- **Appels aux personnes vulnérables**

Les élus et le personnel de la mairie se sont mobilisés pendant tout le confinement pour appeler régulièrement les personnes de plus de 65 ans. Prendre des nouvelles, donner des informations, proposer de rendre service, la solidarité s'est très vite organisée.

Certains méterennois se sont manifestés en mairie pour aider les personnes dépendantes en proposant de faire des courses ou de rendre des petits services.

Le standard de mairie est resté ouvert tous les matins pendant le confinement pour répondre aux questions des habitants.

On peut saluer le personnel qui a répondu présent.

- **Distributions de masques**

Deux distributions de masques successives ont eu lieu sur la commune : la première concernant les masques achetés par la commune et offerts aux habitants (1 lavable et 2 jetables) et la seconde concernant l'opération de la région hauts-de-France, un masque pour chaque adulte.

Ces distributions ont été réalisées par les élus mais également grâce à l'aide de méterennois volontaires.

- **Collectes de tontes**

Compte tenu de la fermeture des déchetteries et de l'interdiction d'accès à la benne à végétaux, la commune a proposé à deux reprises de collecter gratuitement les tontes afin de débarrasser les foyers.

Cette opération a connu un grand succès et a été rendue possible grâce à la mobilisation des agents des services techniques.

Désormais la benne à végétaux est de nouveau accessible et les habitudes ont repris parfois même les mauvaises habitudes puisqu'il n'est pas rare d'y retrouver des déchets qui ne sont pas très « verts ».

- **Initiatives comme le prêt de tonnelles à l'EHPAD par Atout Jeune**

L'association Atout Jeune a prêté et installé gratuitement ses tonnelles à la résidences des Aubépinés en vue du déconfinement de l'établissement. Ces tonnelles ont permis aux résidents de profiter de l'extérieur et des prévoir des retrouvailles entre voisins de chambrée.



Les commerces :

Nous avons connu une mobilisation générale de nos commerces d'alimentation de proximité. En effet ils sont tous restés ouverts avec des aménagements d'horaires pour permettre à chacun de faire ses courses en toute sécurité. Des services de livraisons à domicile ont été mis en place sur simple demande. L'auberge de l'Haghedoorn a continué son service traiteur en livraison. La superette Proxi a quant à elle été ouverte 7j/7 et a développé son partenariat avec les producteurs et les maraichers locaux.



Les méterennois :

Vous avez été nombreux à applaudir tous les soirs à 20h00 en soutien à la mobilisation du personnel hospitalier.

Merci à tous pour ces manifestations dans le respect de la distanciation, Méteren compte de nombreux soignants parmi sa population et il va sans dire qu'ils sont touchés par votre solidarité.

Retour sur



Capsule temporelle : elle renferme le Méteren de 2019 et sera ouverte en janvier 2070. Rendez-vous dans 50 ans.



Fête de Noël de la maison de retraite le 21 décembre dernier.



Un nouveau drapeau pour le CIS Bailleul-Méteren.



Après-midi danse à l'EHPAD le 24 janvier dernier.



Noces d'or de Jacques Rousselle et Françoise Dewaele le 7 mars dernier. Ils se sont mariés le 30 mars 1970 à Borre.



Loto carnavalesque, avec 30 résidents mobilisés le 12 février dernier.



Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945, en comité restreint.



Galette du comité des fêtes le 17 janvier 2020.

Cette année pas de kermesse, pas de spectacle de fin d'année, la crise sanitaire a fermé les écoles, elle a tenu vos enfants éloignés de leurs amis et vous a confiné chez vous.

Depuis le 16 mars les écoles de Méteren sont passées en enseignement distanciel. Une petite révolution pour tous les enseignants qui d'habitude accueillent les enfants dans leurs classes.

Durant toute la période de confinement les enfants du personnel soignant ont été accueillis à l'école Fabre d'Eglantine et à l'école Sainte Marthe.

Pendant toutes ces semaines, les enseignants ont assuré le lien avec les familles pour continuer à enseigner autrement. À partir du 11 mai 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Les agents communaux ont mis en place le protocole sanitaire avec la distanciation physique pour accueillir au plus vite et dans de bonnes conditions de sécurité les élèves des écoles. Le service de restauration scolaire a été repensé avec dans un premier temps des repas livrés dans les écoles puis un retour au restaurant scolaire.

Du personnel supplémentaire a été recruté pour permettre la désinfection régulière des locaux ainsi que le déplacement et l'encadrement des enfants durant la pose méridienne.

Nous nous réjouissons d'une reprise quasi normale à partir du 22 juin. En attendant nous souhaitons de bonnes vacances d'été à tous les petits méterennois, espérant une rentrée sereine pour septembre.



Bonnes vacances



Vie associative

Aujourd'hui à l'arrêt à cause de la crise sanitaire du Covid 19, les associations restent le poumon du village. Plusieurs évènements ont eu lieu avant le début de la crise sanitaire :

Les galettes



Galette du club de peinture le 14 janvier 2020



Galette du yoga le 16 janvier 2020



Galette de la Gym le 14 janvier 2020



Assemblée générale Résidents+

La Boule Flamande Méterenoise a organisé le Samedi 1er Février 2020 - son « Tir du Roi »

Ce concours interne a révélé le meilleur joueur de l'année, le Roi 2020 est Mr Serge Lasue.

Il devra défendre nos couleurs lors du Tir de l'Empereur qui se déroulera cette année à Hazebrouck.

Mme Dorothee Pinchon adjointe municipale a remis une superbe coupe à notre champion.



FC Méteren

Remise de maillots aux jeunes de 6 à 9 ans du FC Méteren le dimanche 8 mars 2020 à l'Espace sportif. Ils sont offerts par Monsieur Mille Nicolas, Les Compagnons de la Rénovation, l'entreprise NVU, LV Consult, Les Domaines de Moismont, Voreux Armentières Les Olympiades et la participation du Club de Football.

Merci à Philippe Charles, le Président pour son action au sein du club et aux éducateurs pour leur implications auprès des jeunes.



Depuis le 16 mars, tout s'est arrêté pour les associations du fait de la mise en place du confinement dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du Covid-19.

Depuis quelques jours la pratique de sports individuels est à nouveau autorisée à la condition que l'association ait présenté un protocole sanitaire permettant de garantir le respect des gestes barrières et la distanciation sociale.

C'est pourquoi, le badminton, le tennis et le tennis de table, la gym et certains clubs de danse ont repris.

Le FC Méteren quant à lui prépare activement sa rentrée, vous pouvez déjà vous inscrire lors de leurs permanences au club (les horaires sont communiqués par le club via facebook).

Les autres activités reprendront dès qu'il sera possible de garantir qu'il n'y a plus de risque de contamination entre les participants. C'est le cas du club des aînés, la boule flamande méterenoise, la chorale, la peinture et les répétitions en salle de l'harmonie municipale.

- Le respect des gestes barrière
- Le respect de la distanciation sociale
- Le nombre maximal de personnes réunies à 10
- Avoir au moins 4 m² disponibles par personne



Dans ce contexte inédit, la municipalité s'est engagée à soutenir chaque association du mieux possible. Pour cela a été organisée une réunion des associations le samedi 13 juin.

Reprise

• Gym volontaire

Le confinement nous a fait prendre conscience de l'importance des contacts humains et de l'importance de nous retrouver.

Nos séances du lundi et du mardi nous manquaient fortement et nous avons hâte de nous retrouver d'une autre façon que par mail.

Aussi dès que cela a été possible nous avons chaussé nos baskets et remplacé nos séances en salle par une marche de 1h30 le lundi matin à travers notre belle campagne méterenoise.

Chantal Raes animatrice de la gym volontaire



• Move Your Body Fit'

Prêts pour votre cours de Zumba ?

Reprise des cours le mercredi 9 septembre à 19h30 à la salle des sports.

Vous souhaitez pratiquer une activité sportive dans une ambiance chaleureuse et conviviale alors la zumba est faite pour vous.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

Nombre de places limitées !

Inscriptions lors des permanences : les mercredi 30 juin, 1 juillet et 8 juillet de 19h à 19h30 et le mercredi 2 septembre de 19h à 19h30 également.

Pour plus d'informations nous contacter au 06.03.68.44.14.

Sandrine et Coralie Association Move Your Body Fit'



• Chorale des chœurs des Monts de Flandre

Reprise des répétitions le mardi 7 juillet à 20h00 à l'église.

École de musique

Après plusieurs semaines de cours à distance, l'école municipale de musique est prête à accueillir de nouveau les élèves à partir de la rentrée de septembre dans les meilleures conditions. L'équipe de professeurs enseigne les cours de solfège et d'instruments que l'on retrouve dans l'harmonie : saxophone, cor, tuba, trombone, clarinette, flûte, trompette, percussions.

En exclusivité cette année, une classe de piano pourrait voir le jour à la demande des élèves.



Les inscriptions sont ouvertes à tous et auront lieu le samedi 5 septembre de 10h à 12h à la salle de musique. N'hésitez pas à venir inscrire votre enfant ou à vous initier à la pratique musicale !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter David Mille, directeur de l'école de musique à l'adresse : david.mille@laposte.net

Les 20 ans de l'association « Les amis d'Aymon »

En 1999 la municipalité avait lancé une concertation auprès des habitants en vue de la création d'un Géant Communal afin de marquer le passage à l'an 2000. Celle-ci a entériné la proposition de faire un géant représentant les Quatre Fils Aymon en référence à une légende médiévale qui a donné le nom au lieu-dit de la commune où se situe l'étang.

Le projet a été confié à Mme Demey qui a imaginé un géant avec une tête et un corps à 4 quatre faces représentant chacun des Quatre Fils Aymon : Renaud, Allard, Guichard et Richard.

En parallèle une association est créée pour faire vivre ce géant mais aussi pour promouvoir le patrimoine régional et travailler à la sauvegarde du patrimoine local.

C'est ainsi qu'est née l'association « les amis d'Aymon » présidée par M. Jacques Durand.

Un baptême a été organisé en septembre 2000 pour dévoiler le géant aux Méterennois.

Pendant de nombreuses années, les amis d'Aymon ont porté haut les couleurs de notre village allant même jusqu'en Sologne dans le village jumelé avec l'harmonie municipale : Dhuizon.

Depuis plusieurs années, le géant qui est fragilisé de par sa structure très lourde, ne sort que très peu. Malgré cela l'association perdure et organise le « repas champêtre » pendant 3 années, elle assurera également le financement du premier brassin de la bière Lupul'in et coorganisera les premiers festivals Lupul'in avec l'association du même nom.

Aujourd'hui pour ses 20 ans, l'association met en vente des figurines à l'effigie des quatre fils Aymons.

Elles seront en vente lors des prochaines festivités de la commune au prix de 8€ le coffret.



Cyclo club

L'année dernière, le 15 août, le cyclo club organisait une randonnée autour des chapelles de Flandres, cet été ils mettent en vente un mug de souvenir en attendant de pouvoir vous revoir lors d'une nouvelle randonnée Cyclo.



MÉTEREN et les Chapelles



TOUR CYCLOTOURISTIQUE



MUG SOUVENIR DE METEREN

Patrimoine de la Flandre : les 12 chapelles de METEREN
par le METEREN CYCLO CLUB du FOYER RURAL - 8€ tel : 06 68 68 10 85



Le Méteren Beach revient en septembre !

La 11ème édition du Méteren Beach festival, désormais incontournable dans la vie du village, aura lieu les 18 et 19 septembre 2020.

En exclusivité cette année, venez profiter du parc gonflable dès le vendredi soir en nocturne !

Toute la soirée, vous pourrez assister à un concert entre amis autour d'un barbecue ainsi que vous rafraîchir au bar à bières installé sur place !

Le samedi, les jeux gonflables feront également le bonheur des petits et des grands, ainsi que des animations et une restauration sur place tout au long de la journée.

D'autres surprises viendront s'ajouter au programme habituel ! Restez connectés !

Les nombreux bénévoles mettent tout en œuvre pour permettre aux méterenois de s'amuser durant ces deux jours à Méteren.

Les mesures en vigueur à cette période ne sont pas encore connues mais nous nous adapterons.



En attendant notez bien ces dates !

Travaux

Démolition de l'ancienne bourloire

L'ancienne bourloire, devenue trop exigüe et plus aux normes a été détruite et a fait place à de nouveaux aménagements de sécurité pour l'accès à l'école Fabre d'Eglantine. Chaque entrée donne désormais sur un parvis, sur lesquels des barrières seront posées. Le mur a été recouvert d'un enduit clair dans le but d'y réaliser une fresque en lien avec les enfants de l'école et des accueils de loisirs. Enfin, dès l'automne, un jardin gourmand et pédagogique sera implanté sur la bande de terre pour le plaisir des cueilleurs et des enfants.



Chantier de la rue de la Fontaine et des Charmilles

De gros travaux d'effacement des réseaux moyenne tension ont été effectués rue de la Fontaine et rue des Charmilles. Le Département du Nord a par ailleurs refait le tapis d'enrobé sur la rue de la Fontaine. Ces travaux, lourds et gênants pour les riverains sont désormais terminés.



Mise en service du nouveau parking rue de la Fontaine

Ce nouvel espace de stationnement (40 places) doit servir à fluidifier le trafic aux heures de dépose des enfants à l'école Sainte Marthe. Il sert également à la salle des fêtes et à désengorger la place César Herremann du stationnement permanent. Dans les prochains jours, des feux intelligents, réglés à 30km/h seront disposés de part et d'autre de la rue de façon à sécuriser les abords de l'école et la traversée des enfants et de limiter la vitesse excessive de certains automobilistes dans cette rue.



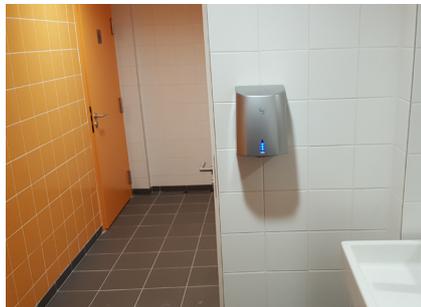
Quartier du Meterveld

Rue Nationale, côté Bailleul, vous avez sans doute remarqué un nouveau lotissement en création. Celui-ci comptera 7 maisons et sera relié par un chemin piéton au quartier de la Lupuline. Le nom de ce nouveau quartier a fait l'objet d'une décision en Conseil municipal : Meterveld, qui signifie « champs de Méteren ».



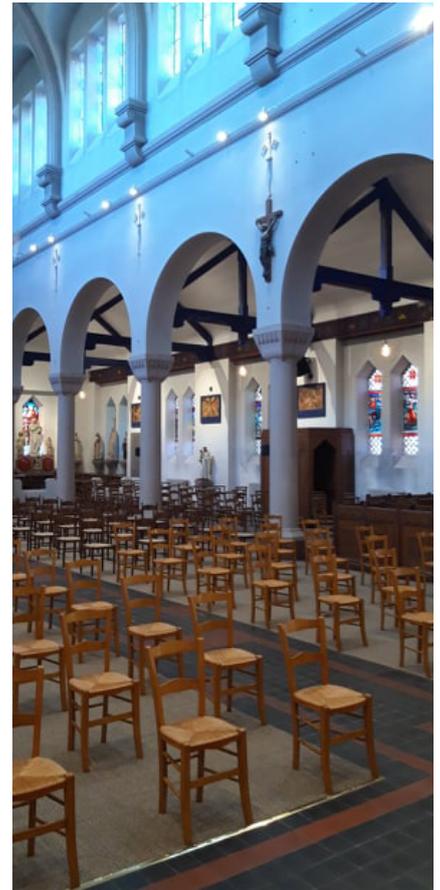
Fin du Chantier de la salle des fêtes

Après plusieurs aléas et retards, la salle des fêtes est enfin terminée et de nouveau accessible. Isolation thermique, phonique, mise aux normes des sanitaires, équipements vidéo, nouvel éclairage, cuisine rénovée, notre salle est prête à vous accueillir pour les événements associatifs ou privés. Un bilan des performances énergétiques sera réalisé.



Travaux dans l'église

L'intérieur de l'église a été le théâtre d'un important chantier pendant le confinement. Choristes et bénévoles de la paroisse se sont activés pour démonter l'orgue hors d'usage, changer la moquette et refaire complètement l'éclairage.



Travaux d'aires de croisement dans les rues de Campagne

La CCFI (Communauté de Communes Flandre Intérieure) a procédé à des travaux d'aménagement d'aires de croisement sur la Beuns Straete, la Saint Omaers Straete et la Queeck Straete.





Les jardinières de la commune allient plantes vivaces et annuelles avec des espèces moins gourmandes en eau et plus résistantes. L'arrosage est fait avec de l'eau de pluie, récupérée grâce à une cuve municipale.



L'herbe laissée au pied des arbres n'est pas due à une panne de débroussailleuse mais présente de nombreux avantages : développer la biodiversité, éviter d'abimer les troncs avec les appareils à lames qui fragilisent les arbres, conserver l'humidité, éviter le dessèchement et favoriser l'absorption de l'eau.



La taille manuelle et la plantation de massifs diversifiés permet de préserver la biodiversité et de conserver une belle pousse. De plus, la diversification des espèces permet de prévenir les maladies.



Le plessage des haies dit « à la flamande », est une technique ancienne qui constitue une alternative intéressante au « béton vert » que constituent les haies de thuyas ou de lauriers palmes, peu propices à la biodiversité.

Avant, on désherbaient les caniveaux avec des produits phytosanitaires qui tuaient toute forme de vie végétale. Mais ça, c'était avant. Les produits phytos sont désormais interdits et c'est tant mieux ! Alors si le prix à payer pour notre santé est de voir quelques brins d'herbe sauvage dépasser des bordures, ce n'est pas cher payé. Il est rappelé que l'entretien des trottoirs et caniveaux est de la responsabilité de chaque riverain au droit de sa façade et non pas aux agents techniques.



La gestion différenciée des espaces verts, C'est quoi ?

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui rassemble des techniques de gestion et d'entretien plus proches de la nature et plus respectueux de l'environnement.

Tournée vers le développement durable, cette nouvelle approche cherche à mieux tenir compte des spécificités de chaque site (parcs, jardins, talus,..) afin d'appliquer sur chacun des espaces verts de la commune un mode de gestion plus adapté à sa situation et à sa vocation (esthétique, accueil du public,...). Autrement dit, c'est entretenir les espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible.

En gestion différenciée, on choisit des endroits où l'on favorise la biodiversité, par exemple en ne coupant l'herbe qu'une ou deux fois par an, en plantant des espèces adaptées aux conditions locales, plutôt que des espèces horticoles qui nécessitent plus d'eau et de soins. On fait appel aux connaissances plutôt qu'aux pesticides pour soigner les plantes. On essaye aussi d'aménager les espaces verts de façon réfléchie, pour éviter les problèmes d'entretien par la suite, comme des arbres plantés trop près d'un bâtiment ou d'une ligne électrique.

Ainsi, sur certains sites, on va rechercher un aspect maîtrisé (absence de végétation spontanée, taille architecturée des arbres, pelouses tondues court, fleurissement horticole...), tandis que sur d'autres il pourra être intéressant d'avoir un aspect plus champêtre, qui laisse plus de place à la nature.

Les bénéfices de la gestion différenciée

Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une collectivité avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. A l'échelle d'une commune, ce mode de gestion permet de :

- préserver et favoriser la biodiversité, en privilégiant des espèces locales et en laissant la végétation se développer dans certaines zones, offrant ainsi à la faune nourriture et habitat,
- réduire les besoins en eau (espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale, paillage permettant de conserver l'humidité au pied des végétaux),
- limiter les pollutions notamment en diminuant la consommation des engrais et des produits phytosanitaires,
- réduire l'impact carbone de cette gestion en réduisant les tontes et autres interventions motorisées,
- de diversifier les types d'espaces verts de la commune (prairies fleuries, prairies de fauche, haies diversifiées)
- éduquer le grand public à l'environnement,
- optimiser les moyens humains, matériels et financiers

Vidéoprotection

La commune vient de terminer l'installation de 23 nouvelles caméras de surveillance de la voirie et des équipements du village. Cette installation d'envergure pour une commune de la taille de Méteren doit renforcer la sécurité du village et prévenir les incivilités. Il est désormais plus facile de retrouver les contrevenants et ces équipements facilitent grandement le travail de la gendarmerie notamment lors des cambriolages.



Incivilités

La qualité de vie du village n'exclut malheureusement pas les comportements irrespectueux de certains citoyens. Il devient malheureusement de plus en plus fréquent de constater des dépôts sauvages ou des déchets de toute sorte qui longent les routes, sans parler de la benne à végétaux qui est trop souvent utilisée pour des déchets qui n'ont rien à y faire.

Avis aux personnes peu scrupuleuses, ces actes ne resteront pas impunis.



NUISANCES SONORES

Suite à plusieurs signalements de riverains, la municipalité rappelle quelques règles de bon voisinage pour mieux vivre ensemble.

Un arrêté municipal confirmera prochainement que les tontes de pelouse sont autorisées en semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter la tranquillité de notre village en ne diffusant pas de musique trop fort et surtout trop tard en soirée, si vous organisez un évènement chez vous il est de bon ton de prévenir ses voisins.

Soyons fiers d'être méterenois, préservons notre environnement et notre art de vivre.

Le déroulement du centre de loisirs



Le centre de loisirs de l'été 2020 sera unique. Les conditions sanitaires liées au Covid entraînent d'imaginer autrement l'organisation traditionnelle de l'accueil des enfants durant l'été. Durant les mois de mai et juin, les équipes de la commune avec les animateurs ont repensé leur manière de travailler pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions en appliquant le protocole sanitaire. Bien que les sorties soient très limitées, les animateurs redoubleront d'imagination pour proposer des animations sportives, culturelles et éducatives tout au long de l'été.

La commune a recruté 20 animateurs saisonniers pour encadrer les différents groupes d'enfants. Une cinquième semaine d'accueil a été décidée lors du dernier conseil municipal pour permettre aux parents, redémarrant leur activité, d'avoir un moyen de garde de leurs enfants. Le restaurant scolaire sera ouvert, tout est mis en place pour permettre l'accueil d'un maximum d'enfants.

Nous souhaitons un bon été à tous les enfants et à l'équipe d'encadrement.

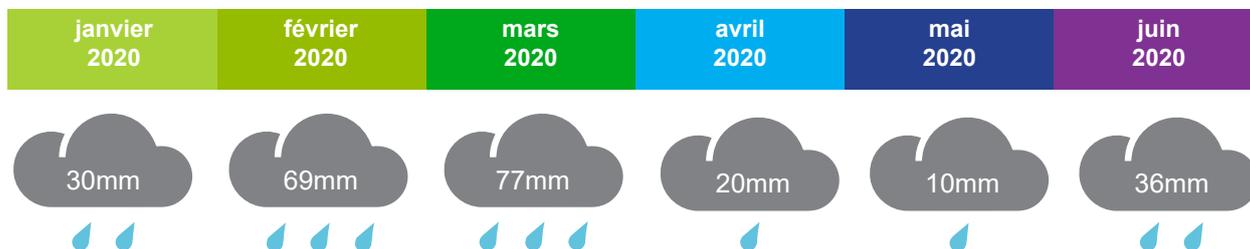
Ouverture de la mairie pour l'été

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.
Agence postale 11h45

Ouverture de la bibliothèque

Ouverture les mercredis et samedis de 10h à 11h30.
Fermeture estivale du 1 août au 15 août.
Réouverture le 18 août.

Pluviométrie :



Informez la CPAM de votre changement de nom d'usage c'est facile avec votre compte ameli

Connectez vous à votre compte ameli depuis votre ordinateur ou l'appli ameli pour smartphone et tablette.

Accédez à la rubrique « Mes démarches/Déclarer un changement de situation », cliquez sur « Changement de nom d'usage ».

Indiquez le motif de votre demande : mariage, divorce et saisissez le nom d'usage souhaité.

Munissez vous des pièces justificatives nécessaires au changement de situation [acte de mariage, livret de famille à jour ou acte de divorce].

Après validation, vous recevez un accusé réception dans la messagerie de votre compte ameli.

Pour le motif "autre situation", rédigez un e-mail à votre CPAM depuis la messagerie de votre compte ameli.

N'oubliez pas de mettre à jour votre carte Vitale [depuis les bornes multi-services, à l'accueil de votre CPAM, en pharmacie ou dans certains établissements de santé].

Pour ouvrir votre compte, rendez-vous sur ameli.fr



Contactez votre CPAM

Messagerie de votre compte ameli sur www.ameli.fr

36 46 (0,06 €/min + prix appel), du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30

PRÉSENTE

11^{ÈME} ÉDITION

MÉTEREN BEACH FESTIVAL

18 ET 19 SEPTEMBRE 2020



JEUX GONFLABLES ANIMATIONS MUSIQUE
ESPACE PETITE ENFANCE PARC NOCTURNE
BAR ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

